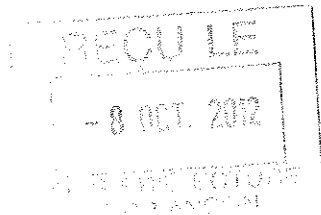




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



DELIBERATION

N°2012-135 du 2 octobre 2012

OBJET : Zone d'activités de PONT LA LAME – Rachat et revente du lot n°7

Rapporteur : Mme Laurence FINE

Le 02 octobre 2012 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 26 septembre 2012, en la salle du Conseil sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 31 jusqu'à la délibération n°2012-120
32 à partir de la délibération n° 2012-121 et jusqu'à la délibération n° 20102-144
31 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de pouvoirs : 1 jusqu'à la délibération jusqu'à la délibération n° 2012-144
2 à partir de la délibération n° 2012-145

Nombre de votes : 32 jusqu'à la délibération n° 2012-120
33 à partir de la délibération n° 2012-121

M. Xavier CRET est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Mme Renée PETELET, M. Yvon AIGUIER, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine VALDENNAIRE (à partir de la délibération n° 2012-121), M. Philippe SEZANNE (jusqu'à la délibération n° 2012-144) Mme Claude JIMENEZ, Mme Mirelle FABRE, Mme Marie MARCHELLO, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, Mme Claudine FINE, Mme Christine VALLA, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIOMETTI, M. Christophe MARTIN, M. Guy HERMITTE, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Henry RAOUX, M. Philippe STOCKLI, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de développement économique,

Vu l'acte de vente du lot n° 7 de la zone d'activités de PONT LA LAME, d'une superficie de 759 m² au prix de 58,00 € ht/ m² en date du 18 août 2010 à M. KILIC,

Considérant le non respect par l'acquéreur des articles 17 et 26 du cahier des charges de la zone, relatifs à l'édification des constructions et à la revente des lots,

Considérant que M. KILIC ayant acquis le terrain en nom propre, n'a pas pu récupérer la TVA sur le prix d'achat,

Considérant la demande d'acquisition de ce terrain formulée par la SCI PONT LA LAME,

Vu l'accord de la Commune de Puy Saint André sur le principe de la revente de ce terrain à la SCI PONT LAME,

Vu l'avis favorable des membres de la commission Développement économique en date du 30 août 2012,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 4 septembre 2012,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Autorise le Président ou son représentant à effectuer toute opération et à signer tous documents nécessaires au rachat du lot n°7 de la zone d'activités de PONT LA LAME au prix de vente initial, augmenté de la valeur de la TVA, soit 50 850,13 € HT
- Autorise le Président ou son représentant à effectuer toute opération et à signer tous documents nécessaires à la vente de ce terrain à la SCI PONT LA LAME, à un prix de vente HT établi à partir du prix de rachat soit 50 850,13 € augmenté de 2 150 € correspondant aux frais prévisionnels d'actes qui seront supportés par la Communauté de Communes du Briançonnais à l'occasion du rachat ci-dessus, soit un montant total de revente arrondi à 53 000 € HT pour le lot n° 7.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président



Alain FARDELLA.



Date dépôt S.P. : 05 OCT. 2012

Date affichage : 09 OCT 2012